

## **DECISION N° 2024-12**

**OBJET : Marché SID24D - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle d'exploitation des deux contrats d'exploitation de Valoseine 2024-2025 – Signature**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leur modifications ;

**CONSIDERANT** la nécessité de confier à un opérateur les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle d'exploitation des deux contrats d'exploitation de Valoseine 2024-2025 ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** que le prestataire Naldeo Stratégies Publiques présente les solutions les plus économiquement avantageuse au regard des considérations opérationnelles, techniques et financières ;

**Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De confier la prestation SID24D d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle d'exploitation des deux contrats d'exploitation de Valoseine 2024-2025, à la société Naldeo Stratégies Publiques, sise 222 Cours Lafayette 69003 Lyon, pour un montant forfaitaire de 31 975 euros HT soit 38 370 euros TTC et pour des prestations unitaires comprises entre un minimum de 0 € HT et un maximum de 8 000 € HT, pour une durée courant du 17 juin 2024 au 16 octobre 2025 inclus.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 5/06/2024  
Transmis en Préfecture et affiché le 5/06/2024

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal

